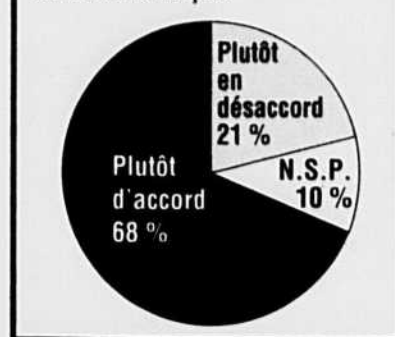


La méthodologie du sondage Multi Rés

SONDAGE

LE DEVOIR
Si l'anglais devenait la seule langue officielle dans le reste du Canada, seriez-vous alors plutôt d'accord ou plutôt en désaccord pour que le Québec affirme encore plus son caractère français?



Les résultats de ce sondage ont été tirés de l'Omibus Multi Rés réalisé du 17 au 26 janvier 1992. En plus de l'équipe de journalistes du DEVOIR, y ont collaboré : Soucy D. Gagné, Jean Noisoux, Francine Beaucage du Groupe Multi Rés. B.I.P. Inc. et Info Quali-Data ont respectivement effectué la cueillette et le traitement informatique.

L'échantillon probabiliste proportionnel a été généré par ordinateur, une méthode qui permet de rejoindre les ménages non inscrits dans les annuaires du téléphone (numéros confidentiels, déménagements récents) avec la même probabilité que

les ménages inscrits. Pour les fins de cette étude, on a découpé l'ensemble du territoire québécois en trois régions : la région métropolitaine de Montréal, le Québec métropolitain et l'ensemble de la province. Les répondants ont été choisis au hasard au moyen d'une grille aléatoire auprès des personnes de 18 ans et plus, résidant en permanence dans le foyer sélectionné. La substitution de ménages ou de personnes n'était pas permise dans ce sondage.

Les entrevues ont été réalisées à partir du centre téléphonique de B.I.P. Inc. à Montréal. Des 1466 numéros de téléphone valides, il a été possible de compléter 1003 entrevues donnant un taux de réponse global de 68,4 %. Les autres ménages sélectionnés se distribuent ainsi : 316 ont refusé de collaborer, 119 sont demeurés sans réponse après plus de cinq appels et 28 répondants n'ont pu être rejoints dans la période du sondage.

La représentativité finale du sondage a été obtenue dans le traitement informatique par une pondération selon la région, l'âge, le sexe et la langue maternelle, d'après les données du recensement de 1986. On estime que la marge d'erreurs maximale d'un tel sondage est comprise dans un intervalle de plus ou moins 3,5 %, 19 fois sur 20.

Le Groupe multidisciplinaire de recherche et d'étude sociale (Multi Rés) est une société établie à Montréal depuis 1971 et qui regroupe huit chercheurs associés travaillant à l'étude des comportements sociaux, politiques et de consommation.

Montréal a peu d'outils pour réduire la production de déchets à la source

Louis-Gilles Francoeur

MONTRÉAL peut difficilement réduire à la source la production de déchets sur son territoire, ayant comme toute peu de moyens de contrôler cet aspect de toute politique de gestion intégrée des déchets.

C'est ce qu'on a dû admettre hier soir les porte-parole de la Ville à l'occasion de la deuxième soirée d'audiences publiques sur la politique de gestion intégrée des déchets de Montréal. Ces audiences ont été placées sous la responsabilité du Bureau de consultation de Montréal (BCM). Elles sont présidées par M. André Beauchamp, ancien président du BAPE.

C'est le groupe écologiste STOP qui a aiguillé l'audience d'hier soir sur le pouvoir de Montréal d'agir efficacement sur la réduction à la source des déchets, qualifiée de « moyen le plus économique » et le plus efficace au plan de la performance environnementale.

Montréal n'a en réalité que deux pouvoirs dans ce domaine. D'abord celui d'imposer une collecte sélective à ses citoyens, comme LaSalle l'a fait, il y a cinq ans. La ville peut aussi définir par règlement ce qu'il faudra mettre sur le trottoir, quand, sous quelle forme,

et même interdire, par exemple, d'y introduire des déchets dangereux domestiques comme des piles.

Même si la ville veut d'abord considérer ses citoyens comme des « partenaires », elle devra probablement recourir à son pouvoir réglementaire pour contraindre, par exemple, des phénomènes heureusement marginaux comme celle de cacher des déchets domestiques dans les bacs verts.

Les porte-parole de Montréal ont par contre été avertis de précisions sur la façon dont ils vont contrôler l'application de ces interdictions, y compris celle de déverser dans ses sites des camions contenant plus de 30 % de matières recyclables. La ville n'a pas dit comment elle conserverait la preuve du délit en cas de contestation.

Montréal ne peut davantage forcer son industrie du fast food à cesser de multiplier les sachets de denrées (ketchup, sel, etc) ou les emballages de mousse plastique.

Le plan de Montréal affirme privilégier la réduction à la source. Mais la Ville n'a pas souhaité, même en présence des représentants du ministère québécois de l'Environnement, que ce dernier lui cède une partie de ses pouvoirs dans ce domaine pour parvenir, comme plu-

sieurs villes californiennes, à une certaine efficacité dans la réduction à la source. L'incitation lui semble pour le moment suffisamment prometteuse.

Mais la métropole n'est pas davantage capable, ont admis ses porte-parole, d'obliger ses commerces à limiter le recours inutile aux emballages. On entend ici par emballages autant les sacs de plastique ou de papier qui servent à transporter les épicerie que les contenants des denrées elles-mêmes.

Globalement, les emballages comptent pour 30 % du sac vert. Le ministère de l'Environnement, de son côté, compte inciter les villes à réduire de 50 % la masse actuelle de leurs déchets d'ici l'an 2000.

Même si Montréal a décidé de pousser avec d'autres grandes villes canadiennes pour qu'Ottawa et les provinces donnent du mordant au Protocole national sur la réduction à la source des emballages, signé l'an dernier, ses statistiques semblent accorder peu de poids à cette mesure à long terme.

En effet, les porte-parole de STOP se sont surpris du fait que la masse des déchets générée à Montréal reste pratiquement la même d'ici 20 ans. Certes on en enfouirait moins, on en brûlerait moins. On en récupé-

rerait et recyclerait plus. Mais on en produirait autant.

Montréal précise que l'augmentation prévisible des quantités, soit 1,1 % par an, sera annulée par les efforts des gouvernements et des commerces pour réduire à la source. Elle ne tient pas à fausser le débat en considérant comme inexistant les déchets qui n'aboutiront plus chez elle, comme par exemple ce qui sera composté à domicile.

Enfin, Montréal a admis n'avoir pas le pouvoir d'imposer des consignes, dont elle appuie pourtant l'extension à d'autres produits. Texte consigne ou taxe pour freiner le recours aux emballages serait considérée, dit-elle, comme une taxe à la consommation, un champ d'imposition retiré aux villes par Québec.

Si Montréal n'a pas beaucoup de pouvoirs pour réduire à la source sa masse de déchets domestiques, quelque 1,2 million de tonnes par an, elle ne semble pas très enclin, selon un autre participant, à privilégier la réutilisation du matériel récupéré. Le recyclage, que Montréal privilégie, réduit en matières premières les biens récupérés alors qu'il serait plus profitable, dans certains cas, de leur conférer une seconde vie utile, tels quels, sans transformation additionnelle, a souligné un récupérateur.

L'hôpital Sainte-Justine met au point une technique pour dépister l'ataxie de Friedreich chez le fœtus

Isabelle Paré

L'HÔPITAL Sainte-Justine vient de réaliser une nouvelle percée dans le domaine de la génétique au Canada, en déterminant en quelques heures si un fœtus développera au cours de sa vie la maladie de l'ataxie de Friedreich, une maladie grave et progressive qui atteint environ une personne sur 25 000.

Cette première médicale a valu à un jeune couple, qui avait environ une chance sur 38 de transmettre le gène défectueux à leur enfant, d'obtenir en l'espace de quelques jours un diagnostic prénatal presque infallible du fœtus.

Dans ce cas précis, le diagnostic aura été non seulement innovateur mais heureux car les parents savent maintenant que leur bébé ne serait

pas atteint du gène responsable de la maladie. Mais ce nouveau diagnostic prénatal de l'ataxie de Friedreich vient surtout apporter un grand espoir aux nombreux couples considérés à risque, désireux de fonder une famille.

Pour mieux jauger l'intérêt de cette innovation, il faut préciser qu'avec les marqueurs génétiques, il fallait plusieurs étapes et au moins deux à trois semaines pour identifier en laboratoire la présence des chromosomes responsables de cette maladie grave. De plus, les tests ne permettaient pas d'établir un diagnostic sûr et laissaient une grande part d'incertitude aux parents.

Cette fois, le diagnostic a été réalisé en 48 heures à l'aide d'un simple prélèvement du liquide amniotique dans le ventre de la mère et d'une

nouvelle génération de marqueurs permettant d'analyser directement l'ADN des deux parents à partir de cet échantillon.

L'avantage de cette nouvelle méthode est qu'elle permet un diagnostic presque sûr à 100 %. Un avantage certain, puisque plusieurs couples préféreraient ne pas prendre de chance d'avoir d'enfants quand le pourcentage d'incertitude était trop grand, a expliqué hier le Dr Serge B. Melançon, généticien et chercheur à l'hôpital Sainte-Justine.

Plus encore, la rapidité du diagnostic est de première importance puisque certaines femmes en venant à interrompre leur grossesse, même en l'absence de diagnostic, en raison des trop longs délais encourus pour obtenir des résultats.

« Des situations se sont présentées où deux femmes ont opté pour des

avortements parce qu'elles n'avaient pas de résultats et que leurs grossesses avançaient. Cela épargnera beaucoup d'inquiétude et de stress pour de nombreux parents », a ajouté le Dr Melançon.

Ces nouveaux marqueurs génétiques ont été mis au point dans des laboratoires à Londres et à Strasbourg, mais ont été utilisés pour la première fois au Canada pour poser un diagnostic prénatal de l'ataxie de Friedreich. Évidemment, cette découverte n'apporte aucun répit aux personnes atteintes de la maladie mais permet d'en connaître plus sur le gène responsable de son apparition. L'Association canadienne de l'ataxie de Friedreich a d'ailleurs profité de cet événement pour lancer hier sa campagne de financement dont l'objectif a été fixé à 350 000 \$.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Mulroney

maintient depuis l'échec de l'Accord du lac Meech qu'il ne négociera pas avec les autres premiers ministres provinciaux mais uniquement sur une base bilatérale avec Ottawa.

Selon le porte-parole du premier ministre, M. Mark Entwistle, les consultations pourraient être menées par M. Mulroney et le ministre des Affaires constitutionnelles Joe Clark.

Le processus de consultation démarra dès le dépôt du rapport du comité Beaudoin-Dobbie le 28 février prochain. En fait, Ottawa veut connaître l'avis des provinces avant d'y donner une réponse.

« Une fois que le rapport du comité aura été déposé, nous consulterons les provinces et les territoires ainsi que les leaders autochtones nationaux sur la forme et le fond de toute réponse que le gouvernement entend présenter au parlement », a indiqué M. Mulroney.

Ce n'est qu'après toutes ces consultations que le gouvernement présentera une résolution à la Chambre des communes et au Sénat. M. Mulroney a dit ignorer si cela pouvait se faire avant le congé pascal de la mi-avril. Or, jusqu'à tout récemment, le ministre des Affaires constitutionnelles Joe Clark parlait volontiers d'une réponse en mars ou au début d'avril.

Pendant que les parlementaires fédéraux débattent de cette résolution, le gouvernement fédéral poursuivra les consultations avec les provinces et les territoires pour en arriver finalement à un amendement constitutionnel final.

Le premier ministre Mulroney a écrit à ses homologues provinciaux hier pour les informer sur ce long processus qui devrait se terminer par des offres constitutionnelles finales.

M. Mulroney n'a toutefois arrêté aucun échéancier. Tout ce qui est prévu est la date du début des consultations, soit « le lendemain ou le surlendemain du dépôt du rapport du comité mixte sur la Constitution », a-t-il répondu aux journalistes.

En éclaircissant quelque peu la marche à suivre fédérale dans le dossier constitutionnel, M. Mulroney répond à l'inquiétude manifestée par

le premier ministre ontarien Bob Rae lors de sa comparution devant le comité Beaudoin-Dobbie le 13 janvier dernier.

M. Rae avait protesté contre le fait qu'il ne soit pas consulté par Ottawa dans le dossier constitutionnel alors que les échanges avec le Québec se poursuivaient.

Le chef libéral Jean Chrétien n'a pas critiqué le projet de consultation du gouvernement. « En fait, je déplore qu'il n'ait pas commencé avant à parler officiellement avec les provinces. On sait depuis longtemps qu'on a ce problème et j'aurais pensé que M. Clark et M. Mulroney auraient rencontré les premiers ministres à plusieurs reprises depuis des mois pour discuter leurs positions », a-t-il indiqué à la sortie de la deuxième journée de réunion de son caucus.

À son avis, il n'était pas nécessaire d'attendre la fin des travaux du comité pour approcher les provinces afin de se faire une idée de ce qui serait acceptable.

Il a rappelé qu'il voulait toujours que la question constitutionnelle soit résolue au plus vite pour se concentrer finalement sur la situation économique.

◆ L'hospitalisation

ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et au ministre de l'Intérieur de tirer les conséquences de l'entrée en France de Georges Habache » mercredi soir.

« Dès son arrivée à Paris, M. Roland Dumas a demandé qu'une enquête soit faite sur les conditions de l'arrivée en France de Georges Habache », a précisé un communiqué du quai d'Orsay.

« Sur la base des informations qui lui ont été fournies, à la demande du premier ministre, et en accord avec le président de la république, le ministre des Affaires étrangères a prié son directeur de cabinet et le secrétaire général du quai d'Orsay, de lui remettre leur démission, ce qui a été fait le soir même », conclut le texte du ministère.

Le chef du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), victime d'une attaque cérébrale lundi soir à Tunis, est arrivé mercredi soir à Paris à bord d'un avion sanitaire. Il a été aussitôt admis à l'hôpital Henri-Dunant, propriété de la Croix-Rouge.

La nouvelle a semblé, hier, prendre de court les plus hautes autorités de l'État.

Le président François Mitterrand, interpellé lors de la conférence de presse qui clôturait une visite de trois jours dans le sultanat d'Oman, a affirmé que l'hospitalisation du chef du FPLP résultait de « contacts » entre le Croissant-Rouge palestinien et la Croix-Rouge française.

Il a avancé « la raison d'une intervention chirurgicale urgente, présentée en tout cas comme telle, qui a fait que les services du ministère de l'Intérieur et du ministère des Affaires étrangères n'ont pas fait d'objection » à la venue de Georges Habache en France.

François Scheer, diplomate émérite, qui a notamment mené à bien les négociations sur le contentieux financier franco-iranien, et Bernard Kessedjian auraient pris leurs au

quai d'Orsay la décision d'accorder un feu vert à l'hospitalisation du Palestinien, sans en référer à leur ministre de tutelle, Roland Dumas, qui accompagnait le chef de l'État en Oman, avançant-on hier soir de source autorisée.

Georgina Dufois, présidente de la Croix-Rouge, a reconnu hier soir sur Antenne-2 que le président Mitterrand avait été informé à la dernière minute de cette hospitalisation qui répondait à un souci « humanitaire ».

De source palestinienne à Damas, on avait souligné dans la journée que le président de l'O.L.P., Yasser Arafat aurait lui-même arrangé les modalités du transfert à Paris de Georges Habache, son grand rival politique.

Le FPLP a fait savoir hier que l'état de Georges Habache était bon. « Son état de santé est stationnaire sous la surveillance de spécialistes », a précisé le mouvement extrémiste dans un communiqué publié à Damas.

◆ Ottawa

désastreuses. Le Québec, de son côté, préche la prudence.

Les Canadiens ne doivent pas non plus s'attendre à des investissements massifs de leurs gouvernements pour favoriser la reprise, a laissé entendre M. Mazankowski. Non plus à des baisses d'impôt. Le ministre a répété que son gouvernement allait procéder dans les prochains mois à de nouvelles réductions de dépenses. Il compte essentiellement sur le fléchissement récent des taux d'intérêt et sur la baisse de l'inflation pour relancer la consommation.

Le ministre Mazankowski fera adopter d'ici au 31 mars une loi pour renouveler le programme de péréquation pour les deux prochaines années. Le renouvellement aurait dû être de cinq années. Mais Ottawa a préféré s'en tenir à deux ans et utiliser cette période pour poursuivre les discussions avec les provinces dans le but d'améliorer encore ce programme pour une période prolongée.

Le projet de loi révisera une trentaine de dispositions de la méthode de calcul de la capacité fiscale des provinces, révisera à la baisse le plafond imposé depuis 1982 et abolira une disposition particulièrement préjudiciable au Québec depuis 1988.

Ces changements modifieront à la hausse les paiements de péréquation de 211 millions par année. Ottawa versera aux provinces en plus en 1992-93 un montant forfaitaire total de 211 millions pour couvrir l'application rétroactive de l'une des mesures annoncées. Ce qui fait qu'Ottawa paiera 422 millions de plus aux provinces cette année. Et 211 millions de plus en 1993-94.

Le Québec recevra pour sa part 198 millions en 1992-93 : 128 millions rétroactivement et 70 millions en vertu du nouveau mode de calcul. Il recevra l'année suivante 70 millions

de plus. En somme, l'amélioration pour le Québec est de 70 millions par année, alors qu'il revendique un manque à gagner moyen de 600 millions par an depuis 1988.

M. Gérard D. Levesque affirme donc que « les exigences du Québec sont loin d'être satisfaites ». Mais le ministre demeure optimiste, comme toujours, et « compte sur les discussions à venir pour obtenir un règlement plus complet et plus équitable ». Il souhaite de nouvelles améliorations au programme de péréquation mais également la révision des autres programmes de transferts fédéraux, soit le Financement des programmes établis (santé et éducation postsecondaire) et le régime d'Assistance publique, en vertu duquel Ottawa paie la moitié des dépenses d'aide sociale des provinces.

Le ministre a répété que « l'évolution des transferts avait pénalisé lourdement le Québec » ces dernières années. Ces transferts, dit-il, ne représentent plus que 20 % des revenus du gouvernement du Québec (après en avoir représenté près de 30 % au début des années 1980).

Le président du Conseil du Trésor à Ottawa, le ministre Gilles Loiselle, réplique que les transferts fédéraux ont tous augmenté ces dernières années, en moyenne de 6 %. Ce qui a diminué, c'est le rythme de croissance, qui doit respecter la capacité de payer du fédéral, dit-il. Il rappelle que les paiements de transferts sont calculés selon la richesse d'une province. Plus une province est prospère, moins elle reçoit. Or, la situation économique s'est améliorée depuis 1980 au Québec.

Les provinces ont reçu 8,2 milliards en péréquation, en 1990-91, dont 3,7 milliards ou 45 % au Québec. Ce programme vise à répartir plus équitablement la richesse entre les provinces. Seules les sept provinces les moins riches en bénéficient. L'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique ne reçoivent pas un cent en vertu de ce programme.

◆ Lucien Bouchard

pose ses offres dans les délais prévus. Parce qu'il lui apparaît évident que Robert Bourassa et Brian Mulroney ont tout intérêt à s'aider et que tous deux sont conscients des impératifs de la stabilité économique et politique. Et aussi parce qu'il constate « le désarroi » des autorités fédérales.

La proposition de Jean Chrétien en faveur d'un référendum pancanadien est une illustration de ce diagnostic, estime Lucien Bouchard, la démonstration que le chef du Parti libéral ne comprend rien à ce qui se passe au Québec, aux aspirations nationalistes du Québec. « Ceux qui rêvent d'un référendum pancanadien sont déçus de la réalité. La décision doit se prendre au Québec par les Québécois. »

Dans les travaux de la commission Beaudoin-Dobbie, comme dans les délibérations de la conférence constitutionnelle itinérante, M. Bouchard voit un exercice futile, une mascarade. En quoi ? « Ce sont des acteurs professionnels, ils portent des masques et disent des choses bizarres. »

RÉSULTATS
Tirage du 92-01-29

1 3 7 8 35 44

Numéro complémentaire: 16

GAGNANTS	LOTS
6/6	2 989 163,00 \$
5/6 +	4 148 374,40 \$
5/6	325 1 460,90 \$
4/6	20 617 44,10 \$
3/6	371 196 10,00 \$

Ventes totales: 17 041 360,00 \$
Prochain gros lot (approx.): 2 500 000,00 \$

Prochain tirage: 92-02-01

Extra Tirage du 92-01-29

NUMÉROS	LOTS
3 2 9 9 2 5	100 000 \$
2 9 9 2 5	1 000 \$
9 9 2 5	250 \$
9 2 5	50 \$
2 5	10 \$
5	2 \$

T V A, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
Fondé en 1992

55 St-Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Télex: 05 268656
Fax: (514) 845-7874
Tel: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

Discovery : mission accomplie

BASE AERIEENNE EDWARDS, Californie (AP) — Après un huit jours passés en orbite autour de la Terre la navette spatiale américaine Discovery s'est posée hier comme prévu sur la base aérienne d'Edwards rapportant dans ses soutes une grande quantité de résultats scientifiques.

Pendant les huit jours passés dans l'espace les sept astronautes (six hommes et une femme) ont pu étudier les effets de la microgravité et des radiations sur des insectes et sur l'homme.

Québécois francophones et 36 % des anglophones, ces conséquences seront très importantes.

Enfin, les Québécois sont partagés quant à l'évolution de la situation des minorités francophones des autres provinces, au cours des dix dernières années : 34 % croient que leur situation s'est détériorée, 34 % estiment qu'elle est demeurée la même, alors que 16 % sont d'avis qu'elle s'est améliorée.

Associé au groupe Multi Rés, M. Jean Noisoux croit que les conclusions de ce sondage sont lourdes de signification. Il y voit d'abord l'attachement des Québécois à la Loi sur les langues officielles. Et un avertissement aux autorités fédérales que la disparition de ce « symbole » risquerait d'engendrer au Québec des tensions sociales.

De passage au DEVOIR, le chef du Parti Égalité a lui aussi eu l'occasion de réagir aux conclusions de ce sondage, se disant tout à fait favorable au principe de la réciprocité, dans la mesure où cela ne présuppose pas une diminution des droits de la communauté anglophone du Québec. Robert Libman convient que les francophones des autres provinces devraient jouir des mêmes « services et privilèges, que les anglophones du Québec. Cela dit, la comparaison lui paraît boiteuse, en ce que les 1,2 million d'anglophones québécois sont concentrés dans un rayon de 25 kilomètres du centre-ville de Montréal. Ce qui n'est pas le cas des francophones des autres provinces. Comparaison également périlleuse, en ce que la communauté anglophone du Québec ne doit pas ses institutions à la générosité des gouvernements, mais qu'elle les a elle-même bâties en cours de siècle.

Enfin, M. Libman rappelle que la communauté anglophone du Québec est maintes fois intervenue en faveur des francophones des autres provinces. Il promet qu'elle poursuivra son insistance auprès des gouvernements comme celui de Don Getty de l'Alberta, qui ne respecte même pas les jugements que les tribunaux ont rendus en faveur de la minorité francophone de la province.